

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 046

Séance du 22 octobre 2025

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE
POUR LE POSTE DE COORDINATEUR DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre à 10 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX

M Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Le réseau de bibliothèques/médiathèques Creuse Grand Sud, constitué de 7 sites, bientôt 8, est né en 2015.

Dans l'optique de coordonner et de créer une dynamique de territoire en matière de lecture publique, la création d'un poste d'animateur réseau sur le cadre d'emploi d'Adjoint du Patrimoine a été actée par la délibération du 6 juillet 2022 n°2022-092.

A ce titre, M. COURTOIS a été titularisé sur ce grade le 1^{er} janvier 2024. Depuis son recrutement, M. COURTOIS organise les navettes de documents entre les sites, fédère les bénévoles et salariés des structures de lecture publique par la mise en place de temps collectifs et favorise ainsi une harmonisation des pratiques bibliothéconomiques et un développement culturel de proximité.

Éléments d'appréciation

Le Département de la Creuse dans le cadre du soutien à la lecture publique finance les postes d'animateur de réseau de Lecture Publique à hauteur de 50 % du salaire chargé sur 3 ans, plafonnée à une aide maximale de 16 000 €.

Une demande d'aide a déjà été faite pour l'année 2023 et l'année 2024, il est envisagé de relancer la demande de subvention au titre de la troisième année.

Éléments financiers

Le plan de financement annuel prévisionnel de ces dépenses est le suivant :

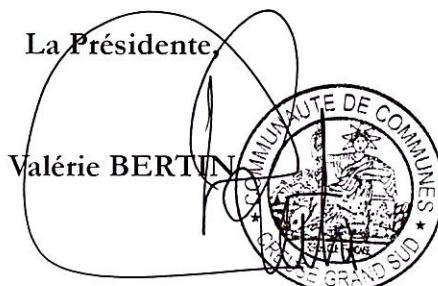
Dépenses	Montant		Montant	Taux
Salaire chargé du coordinateur de réseau				
TOTAL	35 135,52 €	TOTAL	35 135,52 €	
		Conseil Départemental	16 000,00 €	50% (plafonné à 16 000,00 €)
		Autofinancement	19 135,52 €	

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire la demande de financement afférente auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Ainsi fait et délibéré le 22 octobre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251022-2025_B_046-